

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE - (N° 1601)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC56

présenté par
M. Bataillon, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sont formalisés dans »

les mots :

« font l'objet d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.